



## **Information Entreprises Taxe d'apprentissage**

Avec ses formations répondant aux besoins de l'économie locale et son engagement dans l'accompagnement des élèves, l'AFATCI, Lycée Le Margériaz forme de manière qualitative vos futurs collaborateurs.

### **Pourquoi choisir le Lycée Le Margériaz comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage ?**

Les entreprises qui décident de verser leur taxe d'apprentissage à notre établissement, participent activement à la réussite de nos formations et au développement de notre projet pédagogique. Les fonds reçus permettent notamment de développer nos équipements professionnels, informatiques et numériques et d'accompagner de nombreux projets pédagogiques. Ces versements favorisent les actions d'ouverture sur le monde professionnel.

### **Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?**

L'AFATCI, Lycée Le Margériaz est habilité à recevoir la taxe au titre des lycées professionnels.

Vous pouvez ainsi nous verser les **13% des 0.68% de votre masse salariale directement par chèque ou virement**

Pour cela, téléchargez et remplissez le bordereau : [taxe\\_apprentissage\\_bordereau\\_TA\\_NK\\_2\\_0200219.pdf](#)

Merci par avance de votre soutien !